



Conseils pour des bandes riveraines favorables à la tortue

Préservez les sites de ponte lors des travaux de stabilisation de la bande riveraine ou laissez des tronçons dégagés (comme des friches, plages, berges de sable ou de gravier fin).



Menez vos travaux d'aménagement de bandes riveraines entre le 15 septembre et le 15 avril, soit en-dehors des périodes de pontes ou quand la tortue est hors de l'eau.

Pour répondre aux besoins de la tortue des bois, il est recommandé de végétaliser une première bande d'une largeur de 3 à 15 m avec des graminées ou des aulnes. Puis, une deuxième bande d'arbres et d'arbustes d'une largeur de 15 à 20 m.

Saviez-vous que?

En milieu agricole, des mesures simples peuvent protéger les tortues:

- Évitez d'épandre du purin dans les 50 premiers mètres des champs qui longent le cours d'eau.
- Évitez de faucher pendant la période de ponte (mois de juin) ou laissez une bande tampon de 10 mètres près du cours d'eau.
- Haussez la hauteur de coupe à 10 cm et commencez par la partie du champ la plus éloignée du cours d'eau (les tortues ont tendance à se sauver de la machinerie).
- Réduisez la vitesse de fauchage près du cours d'eau.

Pour en savoir plus

MRC de la Haute-Yamaska

<http://www.haute-yamaska.ca/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=55701&lang=1#5>

Gestrie-Sol

<http://gestrie-sol.com/>

Guide de bonnes pratiques (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec)

http://banderiveraine.org/wp-content/uploads/2013/07/FIHOQ_guide_2013_web_spread.pdf

À chacun sa bande – Guide des bandes riveraines en milieu agricole (Gestrie-Sol)

https://www.agrireseau.net/documents/Document_88852.pdf

Les bandes riveraines et les haies brise-vent, Un ruban de vie en milieu agricole (Canards illimités Canada)

<http://www.canards.ca/assets/2013/01/bandesriveraines.pdf>

Source

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2017. Guide de mitigation pour des travaux dans l'habitat de la tortue des bois en milieu agricole. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. Secteur des opérations régionales. 7 pages.